

JE FAIS UN DON RÉGULIER

Merci de compléter les différents champs et de retourner ce bulletin daté et signé, accompagné de votre Relevé d'Identité Bancaire (indispensable), à l'aide de l'enveloppe retour jointe.

J'inscris mon soutien à la mission de l'Église dans le temps :

J'autorise l'Association Diocésaine de Lille à demander à ma banque de prélever sur mon compte :

Par mois Par trimestre après réduction fiscale de 66 %

La somme de :

10 € (soit 3,40 €) 20 € (soit 6,80 €) 30 € (soit 10,20 €) autre : €

Je recevrai annuellement un reçu fiscal récapitulatif de mes dons.

Qui suis-je ?

Mme M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Fait à :

Le / /

Signature : (obligatoire) _____

Information à compléter par le diocèse

RUM : (ne pas remplir)

À réception de ce mandat, l'Association Diocésaine de Lille vous communiquera votre Référence Unique de Mandat (RUM), les informations relatives à vos prochains prélèvements et les contacts pour toute demande ou démarche concernant votre mandat de prélèvement (notamment vos droits au remboursement).

VOTRE DON EN PRATIQUE

› COMBIEN DONNER ?

Plus qu'un acte de générosité, votre don au Denier est une marque de votre implication dans la vie de l'Église. Nous vous invitons à donner à hauteur de vos possibilités et selon ce qui vous semble juste.

Pour vous aider, voici quelques exemples de l'utilisation de vos dons :

60 € = une journée de travail d'un laïc salarié

100 € = deux jours de traitement d'un prêtre

300 € = deux semaines de pension d'un prêtre aîné

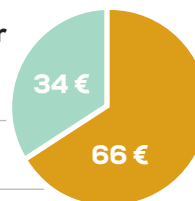
› QUEL AVANTAGE FISCAL ?

Si vous êtes redevable de l'impôt sur le revenu, 66 % de votre don est déductible de votre impôt, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera envoyé.

Votre don de 100 € au Denier

Votre don vous coûte réellement _____

Votre réduction fiscale _____



› UNE QUESTION SUR VOTRE DON OU VOTRE REÇU FISCAL ?



N'hésitez pas à contacter notre service donateurs :

Colette Tonneau
denier@lille.catholique.fr
03 28 36 54 08



Association Diocésaine de Lille
68 rue Royale • CS 60022
59042 Lille cedex
lille.catholique.fr

Notre Monde a besoin d'Espérance !

Conception : Alteriade • Photos : Diocèse de Lille • SPANAM VERT



**Collecte 2023
de l'Église catholique**

donnons-lille.catholique.fr



VOTRE DON POUR LA MISSION



« Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et de paix dans la foi » (Rm 15,13).

En 2023 encore, l'Église a pour mission de partager cette joie au monde ! La soutenir par un don, c'est lui permettre de :

> Annoncer la Bonne Nouvelle du Christ

qui transforme nos vies, en rendant possible très concrètement la célébration des **messes** et des **sacrements**, l'accompagnement de celles et ceux qui le souhaitent sur le **chemin de la foi**, la **catéchèse**, les **missions d'évangélisation**...

> Agir pour la justice sociale

en permettant à l'Église de se tenir auprès des **plus démunis**, de soulager les **souffrants**, de promouvoir la **paix** et le **lien fraternel**, ou encore, d'inviter à la **protection de la Création**.

> Entrer en dialogue avec notre société

et favoriser l'**unité** sur des **questions sociales, économiques ou politiques clés**.

> Diffuser l'Espérance

dans un contexte incertain et difficile, continuer de vivre dans la joie avec le Christ à nos côtés et avancer sans découragement. Car, oui, **le Christ ressuscité nous sauve**, et cela nous permet d'espérer envers et contre tout !

> Praticants réguliers ou non,
par votre don, **prenez part à cette mission !**

POURQUOI LE DENIER ?

> LE DENIER POUR RÉMUNÉRER PRÊTRES ET SALARIÉS DE L'ÉGLISE

Le rôle des prêtres est essentiel et ils ne sont pas seuls dans l'annonce de l'Évangile. Leur mission est complémentaire de celle d'hommes et de femmes engagés professionnellement au quotidien, appelés « laïcs salariés », au service du Christ et de leurs frères et sœurs.

Dans notre diocèse, le Denier donne les moyens de vivre et d'agir à :



215 prêtres en activité
et à la retraite



234 salariés en mission
ecclésiale ou administrative



33 religieux
et religieuses



& DONNER À LA QUÊTE AU DENIER

L'Église vit exclusivement de dons et ne reçoit aucune subvention. Chaque don sollicité par l'Église correspond à un besoin spécifique. La quête sert à couvrir les dépenses de votre paroisse (chauffage, électricité, entretien courant, etc.). Le Denier, lui, contribue à rémunérer les prêtres et salariés de l'Église. C'est pourquoi, dans la mesure de vos moyens, il est important que vous donniez aux deux !

OUI, JE DONNE !

Je prends part à la mission de l'Église en donnant :

> En ligne

par carte bancaire, virement
ou Paypal sur donnons-lille.catholique.fr



C'est simple, rapide et sécurisé.

> Par prélèvement automatique

Je soutiens l'Église à mon rythme et selon mes moyens. Je consulte les informations et je remplis le bulletin de soutien au verso.

> Par chèque

Je remplis ce bulletin et le renvoie, à l'aide de l'enveloppe jointe, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'Association Diocésaine de Lille.

Je donne :

50 € (soit 17 €) 100 € (soit 34 €)

150 € (soit 51 €) 300 € (soit 102 €)

autre : €

après réduction
fiscale de 66 %

Mme M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

E-mail : (facultatif)

Téléphone : (facultatif)

Paroisse : (facultatif)

Si vous faites un don, les informations recueillies sur ce formulaire seront enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association Diocésaine pour la gestion des donateurs. Elles sont conservées pendant la durée légale et sont destinées au service de l'économat diocésain. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Association Diocésaine. L'Association Diocésaine s'engage à ne pas céder, échanger ou louer ses adresses à l'exception de quelques partenariats ponctuels avec des organismes dignes de confiance. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case . Retrouvez l'intégralité de ces mentions légales sur <https://donnons-lille.catholique.fr/mentions-legales/>.